

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance ordinaire du 6 septembre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 6 septembre 2011 à 20 h, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs Pierre Goulet et Yvan Riopel et mesdames Sonia Rondeau et Ginette Lambert, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Lionel Fréchette, maire. Est également présente madame Lucie LeBrun secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Lionel Fréchette, déclare la séance ouverte à 20 h 04. Il donne les consignes d'usages.

11-09-177 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par monsieur Yvan Riopel

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en retirant le sujet *Salaires* — *chauffeur du souffleur* et faire les ajouts mentionnés au point 21.1 et les suivants :

Que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 août 2011
4. Maire suppléant pour octobre, novembre et décembre
5. Nomination de l'officier municipal
6. Nomination du vérificateur
7. Demande de soumissions pour les abrasifs d'hiver, saison 2011-2012
8. Projet de loi sur les mines
9. Avis de motion – règlement Incendie
10. Renouvellement de l'autorisation pour traverse de motoneige
11. Rallye Jeepy
12. Indicateur de gestion

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

13. Forum 2011 de la planification stratégique MRC d'Arthabaska
14. Infotech – formation 23 août 2011
15. ADMQ — Colloque de zone
16. Renouveau – Ici on recycle
17. Camp de Jour – Bilan
18. Correspondances
19. Adoption des comptes
20. Période de questions des citoyens
21. Affaires nouvelles
 - 21.1 Substitut du représentant au conseil des maires de la MRC
 - 21.3 Service Incendie – Révocation des officiers et Avertisseur de fumée
 - 21.3 Récupération des pneus usés
22. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

11-09-178 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2011

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 8 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par monsieur Pierre Goulet et unanimement résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 8 août 2011 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

11-09-179 MAIRE SUPPLÉANT POUR OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2011

Proposé par monsieur Pierre Goulet
Appuyé par madame Sonia Rondeau

Et unanimement résolu de nommer madame Ginette Lambert, maire suppléant, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2011.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-09-180 NOMINATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'offre de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska d'offrir un service d'inspection et d'application des règlements d'urbanisme aux municipalités intéressées sur le territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester de bénéficier des services d'inspection et d'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure une entente entre la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester et la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska pour les services d'inspection municipale et d'application des règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par monsieur Yvan Riopel et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester fasse part à la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska de sa volonté d'adhérer à la fourniture de ses services pour l'inspection municipale et l'application des règlements d'urbanisme et autorise le maire et la directrice générale à signer une entente de fourniture de services à cet effet, à l'intérieur des paramètres budgétaires de la Municipalité aux fins de ce service.

QU'à cette fin la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester désigne Mesdames Pascale DÉSILETS et Diane BEAUCHESNE, à titre d'inspectrices municipales, de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service.

ADOPTÉE

11-09-181 NOMINATION DU VÉRICATEUR

ATTENDU QUE six firmes comptables ont été invitées à présenter une offre de prix pour la vérification des États financiers de la municipalité pour les années 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle a été appliquée et respectée;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les deux offres de service suivantes et qu'elles sont conformes :

- ✓ Pellerin Aubert Ramsay Provencher CA Inc.

4 400 \$ États financiers 2011	600 \$ Rapport concernant la subvention MTQ
4 500 \$ États financiers 2012	600 \$ Rapport concernant la subvention MTQ
4 600 \$ États financiers 2013	600 \$ Rapport concernant la subvention MTQ

- ✓ Roy Desrochers Lambert SENCRL comptables agréés

4 500 \$ États financiers 2011
4 625 \$ États financiers 2012
4 715 \$ États financiers 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Lambert, appuyée par madame Sonia Rondeau et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat de la vérification des États financiers de la municipalité pour les années 2011, 2012 et 2013 à la firme Pellerin Aubert Ramsay Provencher CA Inc.

ADOPTÉE

11-09-182 DEMANDE DE SOUMISSION POUR LES ABRASIFS, SAISON 2011-2012

Proposé par Monsieur Pierre Goulet
Appuyé par madame Sonia Rondeau

Et unanimement résolu de demander des soumissions pour les abrasifs d'hiver pour la saison 2011-2012 et que le choix du soumissionnaire soit adopté en séance extraordinaire le 26 septembre 2011.

ADOPTÉE

11-09-183 PROJET DE LOI SUR LES MINES

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi no 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par monsieur Yvan Riopel et unanimement résolu :

D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à madame Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 232-2010 PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Riopel qu'à une séance ultérieure sera présenté, pour adoption, des amendements au règlement 232-2010 sur la prévention des incendies.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

11-09-184 RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION POUR LA TRAVERSE DE MOTONEIGE

ATTENDU QUE le Club des Motoneigistes du Lac-William demande un droit de passage et fournit une preuve d'assurance responsabilité;

ATTENDU QUE le trajet n'a causé aucun problème l'an passé et qu'il demeure le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par madame Ginette Lambert et unanimement résolu de renouveler pour un an l'autorisation au Club de

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Motoneigistes du Lac William inc. de traverser les routes de la municipalité selon le trajet proposé pour la saison 2010-2011.

ADOPTÉE

11-09-185 CLUB JEEPY — RALLYE

Proposé par Monsieur Pierre Goulet
Appuyé par Madame Sonia Rondeau

ATTENDU QUE le Club *Jeepy* a demandé l'autorisation de passer sur le territoire de Sainte-Hélène-de-Chester pour leur rallye et que leur tracé se lit comme suit :

- De Saint-Ferdinand, Route Grande Ligne, Rang 3, Route Dussault; Rang 4; Ligne d'Hydro ou Route Grande Ligne et Rang côté.

ATTENDU QUE le Club *Jeepy* s'engage à réparer les bris pouvant être occasionnés par cette activité si la municipalité le juge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Goulet, appuyée par madame Sonia Rondeau et unanimement résolu d'autoriser le passage, en octobre 2011, du rallye du club Jeepy selon le tracé fourni et aux mêmes conditions que l'an passé.

ADOPTÉE

INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe dépose les indicateurs de gestion de l'année 2010.

11-09-186 FORUM 2011 DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE MRC D'ARTHABASKA

Proposé par Monsieur Pierre Goulet
Appuyé par Madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu de défrayer les frais de déplacement de madame Sonia Rondeau et de monsieur Yvan Riopel encourus pour leur participation au Forum 2011 de la planification stratégique MRC d'Arthabaska qui aura lieu le 20 octobre à la salle du Canton de Warwick.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

**11-09-187 FORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE ADJOINTE**

Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par Monsieur Yvan Riopel

Et unanimement résolu de défrayer les frais de madame Isabelle Forgues, directrice générale et de madame Lucie LeBrun directrice générale adjointe pour la formation sur le logiciel comptable qui a eu lieu à Sherbrooke le 23 août 2011.

ADOPTÉE

11-09-188 ADMQ – COLLOQUE DE ZONE

Proposé par Monsieur Pierre Goulet
Appuyé par Madame Sonia Rondeau

Et unanimement résolu de défrayer les frais de madame Isabelle Forgues, directrice générale, pour le colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 22 septembre 2011 à Nicolet.

ADOPTÉE

11-09-189 RENOUVELLEMENT – ICI ON RECYCLE

ATTENDU QUE la candidature de Niveau 3 – Performance au programme *Ici on recycle* de la municipalité vient à échéance prochainement;

ATTENDU QUE les coûts pour déposer une nouvelle demande de candidature au Niveau 3 sont évalués à 500 \$;

ATTENDU QUE le renouvellement de la candidature n'avait pas été prévu dans le budget de l'année 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sonia Rondeau, appuyée par Madame Ginette Lambert et unanimement résolu de ne pas déposer une nouvelle demande de candidature au Niveau 3 – Performance du programme *Ici on recycle*.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CAMP DE JOUR – BILAN

La secrétaire-trésorière adjointe fait un résumé du bilan déposé par la responsable du camp de jour, madame Mélinda Tanguay.

- 16 inscriptions : 4 enfants 4 jours semaine et 12 enfants à 2 jours semaine
- Coût demandé aux parents : 100 \$ pour les inscriptions 4 jours semaine et 60 \$ pour les inscriptions 2 jours semaine
- La monitrice a travaillé 258 heures au lieu des 280 prévues, toutefois 2 aides ont été requises pour deux activités.
- Il y a eu 5 sorties
- Le coût du service, après modification à la dépense *salaires de la monitrice*, a été de 4 567.11 \$ et la municipalité a déboursé 850.39 \$.
- Le camp a été très apprécié des enfants et des parents et le nombre d'inscriptions devrait être d'au moins 20 enfants l'an prochain ainsi qu'un plus grand nombre de temps pleins.

11-09-190 MOTION DE FÉLICITATIONS

Proposé par Monsieur Yvan Riopel
Appuyé par Madame Sonia Rondeau

Et unanimement résolu d'envoyer une lettre de félicitations à mesdames Mélinda Tanguay et Marie-Claude Hébert pour le dévouement et l'acharnement dont elles ont fait preuve et qui a permis, malgré les obstacles encourus, la mise sur pied du camp de Jour ainsi qu'à madame Audrey Thibault pour son bon travail auprès des enfants.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Les correspondances suivantes ont été mentionnées lors de la séance :

- Réponse du Ministère des Transports : Pas d'asphalte cette année pour le Rang 3.
- Tourisme Bois-Francs : Avis d'installation d'affiches pour la ballade gourmande. Monsieur le maire mentionne que l'an prochain c'est plutôt une demande d'affichage qui sera faite aux municipalités.
- La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a reçu la lettre de démission de monsieur Rémy Gagnon, conseiller au siège numéro 3, qui sera effective le 6 septembre 2011 à minuit.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-09-191 ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE Madame Lucie LeBrun certifie qu'il y a les crédits suffisants pour payer ces comptes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par monsieur Pierre Goulet et unanimement résolue d'autoriser le paiement des comptes suivants :

FOURNISSEURS	34 475.38 \$
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS	2 050.56 \$
DIRECTION GÉNÉRALE	2 063.20 \$
SALAIRES	3 562.81 \$
Total :	42 151.95 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Demandes d'informations sur les permis de feu, sur le service Internet lorsque des arbres qui obstruent le signal, le dynamitage qui a eu lieu à la carrière. Monsieur Éric Allaire a adressé des félicitations pour le bon travail effectué dans le fossé près de sa propriété.

11-09-192 SUBSTITUT DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC

ATTENDU QU'il a été résolu le 4 octobre 2010 que le siège du maire, réélu préfet, soit représenté à la MRC d'Arthabaska pour l'année 2011 par monsieur Yvan Riopel et que son substitut soit monsieur John Pothitos;

ATTENDU QUE monsieur John Pothitos a remis sa démission et que la vacance de son siège a été constatée à la séance ordinaire du 8 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Lambert, appuyée par monsieur Pierre Goulet et unanimement résolu de nommer madame Sonia Rondeau substitut à monsieur Yvan Riopel au poste de représentant au conseil des maires de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-09-193 SERVICE INCENDIE – RÉVOCATION DES OFFICIERS

ATTENDU QUE la formation *Officier non-urbain* est requise pour avoir le grade d'officier;

ATTENDU QU' aucun de nos officiers ne possède la formation requise par ce grade;

ATTENDU QUE lors d'un incendie les opérations doivent être prises en charge par un officier ayant minimalement la formation d'*Officier non-urbain*;

ATTENDU QUE les municipalités avec lesquelles une entente d'entraide existe ont toutes des officiers légalement qualifiés;

ATTENDU QUE lors d'un incendie, un pompier ayant la formation *Pompier 1* peut commencer les opérations en attendant l'arrivée d'un l'officier;

ATTENDU QUE quatre pompiers de la municipalité possèdent la formation *Pompier 1*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par monsieur Yvan Riopel et unanimement résolu

QUE soient révoqués tous les grades d'officier donnés antérieurement;

QUE soit rapidement signée une entente avec les municipalités auxquelles est liée, par le schéma de couverture de risques, Sainte-Hélène-de-Chester afin de s'assurer qu'un officier sera toujours présent lors d'une intervention du service incendie et que ce dernier prendra en charge les opérations;

QUE soient laissées à monsieur Sylvain Thibault les tâches de gestion du service incendie ainsi que le salaire qui s'y rattache.

ADOPTÉE

11-09-194 INSPECTION ET VÉRIFICATION D'AVERTISSEURS FUMÉE

ATTENDU QUE les avertisseurs de fumée et les mécanismes de détection de l'incendie permettent d'avertir les occupants afin qu'ils évacuent rapidement un bâtiment;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

ATTENDU QUE l'efficacité de ces systèmes réduit les conséquences des incendies;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska veut s'assurer que chaque résidence est protégée par un avertisseur de fumée et que des vérifications sur son fonctionnement seront réalisées;

ATTENDU QU'il a été établi au schéma de couvertures de risques de la MRC d'Arthabaska que l'ensemble des unités d'habitation résidentielle du territoire devra être visité sur une période de 5 ans par les pompiers;

ATTENDU QUE les visites permettront également aux pompiers de transmettre de l'information pertinente aux propriétaires ou occupants en lien avec les bonnes pratiques de prévention des incendies à domicile.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par monsieur Yvan Riopel et unanimement résolu de rédiger une lettre à l'intention du service incendie afin d'appuyer les pompiers de Sainte-Hélène-de-Chester lors des visites qu'ils doivent effectuer dans toutes les résidences de la municipalité afin d'inspecter et vérifier les avertisseurs de fumée une fois tous les 5 ans comme prévu au schéma de couverture de risque.

ADOPTÉE

11-09-195 RÉCUPÉRATION DES PNEUS USÉS

Proposé par Madame Ginette Lambert
Appuyée par Monsieur Pierre Goulet

Et unanimement résolu que l'employé municipal ramasse les pneus usés, entiers, déjantés et propres, c'est-à-dire exempts de contaminants, le mardi 11 octobre et que les citoyens soient avisés de les mettre au bord du chemin le 10 octobre 2011.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-09-196 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 55 par madame Ginette Lambert, appuyée par madame Sonia Rondeau que la séance soit levée.

ADOPTÉE

SIGNÉ

Lionel Fréchette, maire

SIGNÉ

Lucie LeBrun, secrétaire trésorière adjointe

Le maire, monsieur Lionel Fréchette, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 3 octobre 2011

